

COMMUNE DU CANNET

Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations

Concertation

Lombardo Léonard
Commissaire Enquêteur

N° Observation	N° Observation dans registre	Date d'écriture de l'avis	Date de réception par DDTM	Type (email, courrier, registre)	Nom du pétitionnaire	Adresse	N° Parcelle (section+n°)	Teneur du dire	Analyse DDTM	Conclusions
Registre de concertation										
1	1	02/02/18	26/09/19	Registre de concertation	M. Delecour	Chemin de Garibondy	Parcelle AB454	Indique que la parcelle n'a pas été inondée en octobre 2015 ni plus tard. Demande un déclassement du zonage.	Parcelle située en zone bleue B1 du projet de PPR. La requête n'apporte pas d'éléments permettant de remettre en cause les études du PPR inondations.	Pas de modification de la carte réglementaire en l'état.
2	2	05/02/18	26/09/19	Registre de concertation	M. et Mme Benhacene	Pas d'adresse	Parcelle AB459	Précisent que l'eau n'est pas entrée dans leur habitation en ayant respecté les prescriptions d'urbanisme. Indiquent également que l'eau s'est évacuée très rapidement du terrain et qu'ils n'ont eu à déplorer aucun dégât. Ne souhaitent pas être soumis à plus de prescriptions liées au PPR compte tenu que leur habitation n'a pas été inondée.	Parcelle située en zone bleue B1 et rouge R1 du projet de PPR. La requête n'apporte pas d'éléments permettant de remettre en cause les études du PPR d'inondations.	Pas de modification de la carte réglementaire en l'état.
3	3	13/02/18	26/09/19	Registre de concertation	M. Roubaud	25 boulevard Jean Moulin	Parcelle AB207	Indique qu'il n'y a eu aucun dégât ni arrêté de catastrophe naturelle depuis la tempête de 1982 jusqu'aux inondations de 2015 ayant donné lieu à une indemnisation. Souhaite que sa demande soit prise en considération et être informé de l'enquête publique.	Parcelle située en zone bleue B1 du projet de PPR. La requête n'apporte pas d'éléments permettant de remettre en cause les études du PPR d'inondations. Sauf retard dans le planning d'élaboration des études, l'enquête publique devrait vraisemblablement débuter durant le second trimestre 2020.	Pas de modification de la carte réglementaire en l'état.
4	4	14/02/18	26/09/19	Registre de concertation	M. et Mme Maillard	33 chemin de Garibondy	Pas de numéros de parcelles	Indiquent qu'ils ont fait construire leur maison dans le respect des règles d'urbanisme et que la maison n'a subi aucun dégât lors de la crue de 2015. Souhaitent que leur demande soit prise en considération et être informés de l'enquête publique.	La requête n'apporte pas d'éléments permettant de remettre en cause les études du PPR d'inondations. Sauf retard dans le planning d'élaboration des études, l'enquête publique devrait vraisemblablement débuter durant le second trimestre 2020. Les numéros de parcelle ne sont pas renseignés. Il est donc difficile d'identifier précisément le terrain faisant onjet de la requête. A priori parcelle située dans un secteur soumis à des aléas faibles d'inondation, AZU sur la carte des enjeux. Zone bleue du projet de zonage.	Pas de modification de la carte réglementaire en l'état.

5	5	16/02/18	26/09/19	Registre de concertation	M. Issacovitch et Mme Brandli	Chemin de Garibondy	Parcelle AB458	Ont acheté cette parcelle pour bâtir leur résidence principale et signalent qu'ils n'ont jamais été informés de la mise en inconstructibilité de leur parcelle lors de l'achat (de février à juin 2017). Leur parcelle se situe au début du lotissement, sur un espace surélevé. Précisent qu'ils respectent les prescriptions d'urbanisme. Demandent un déclassement de leur parcelle.	Le projet de PPRI a été prescrit le 5 décembre 2017. La parcelle est située en secteur AZU, aléas faibles. Zone bleue B1 dans le projet de zonage. La parcelle n'est pas inconstructible. Elle reste constructible sous réserve du respect de prescriptions. La réglementation et les cartes sont disponibles à la consultation sur le site de la préfecture.	Pas de modification de la carte réglementaire en l'état.
6	6	23/02/18	26/09/19	Registre de concertation	M. Marin	Chemin de Garibondy	Parcelle AB254	Résident principal depuis le 15 juin 1975. N'a jamais été informé que leur parcelle était inondable et n'a jamais été inondé, y compris en 2015. Souhaite le déclassement de son bâtiment.	La parcelle AB254 est en partie concernée par des aléas faibles d'inondation, AZU sur la carte des enjeux. Zone bleue B1 dans le projet de zonage. Le bâtiment même n'apparaît pas concerné par les inondations. Le propriétaire de l'appartement pourra préciser sa demande si nécessaire. En l'état, aucun élément ne permet de remettre en cause les études du PPR d'inondations.	Pas de modification de la carte réglementaire en l'état.
7	7	06/02/18	26/09/19	Registre de concertation + annexes en fin de registre	M. Clarion	6 Boulevard Jean Moulin	Parcelle AB224-228-253-320-321	Précise que les parcelles n'ont pas été inondées en octobre 2015. Propose en annexe du registre de concertation des solutions visant à réduire une partie du danger.	Parcelles concernées par une zone bleue B1 et ponctuellement rouge R1. La requête n'apporte pas d'éléments concrets permettant de déclasser les parcelles. L'objet du PPR n'est pas la réalisation de travaux mais la retranscription d'un risque existant. Le projet d'aménagement proposé n'entre pas dans le cadre des observations liées au projet même de PPR.	Pas de modification de la carte réglementaire en l'état.
8	8	02/03/18	26/09/19	Registre de concertation Courrier du 02/03/18	M. Lallot	Pas d'adresse	Pas de numéros de parcelles	Propositions globales visant à améliorer les circulations et notamment création d'un parking sur le secteur du Carimaï.	Les propositions sont hors sujet. Les parkings sont interdits en zone rouge dans le but de préserver les biens et les personnes.	Pas de modification de la carte réglementaire en l'état.
9	9	03/05/18	26/09/19	Registre de concertation Courrier du 03/05/18	M. et Mme Busson	33 chemin de Garibondy	Pas de numéros de parcelles	Maison construite en 2014 dans le respect des prescriptions d'urbanisme. Précise que leur maison n'a pas été inondée. L'eau n'est pas montée jusqu'à la maison et a très vite été évacuée. Ont été inondés dans leur garage qui se trouve plus bas que la maison. Souhaitent un déclassement.	La requête n'apporte pas d'éléments permettant de remettre en cause les études du PPR d'inondations. Les numéros de parcelle ne sont pas renseignés. Il est donc difficile d'identifier précisément le terrain faisant objet de la requête. A priori parcelle située dans un secteur soumis à des aléas faibles d'inondation, AZU sur la carte des enjeux. Zone bleue du projet de zonage.	Pas de modification de la carte réglementaire en l'état.

10 et 10 bis	10 et 10 bis	10/12/18	26/09/19	Registre de concertation Courrier du 10/12/18 déposé deux fois et email du 04/01/19	Camping GCU Mme Bazin M. Demeyere	22 boulevard Jean Moulin	Pas de numéros de parcelles	Signale le caractère exceptionnel de la crue (Première inondation depuis 1953). Souhaite avoir la possibilité de construire en s'adaptant au terrain naturel.	Situé en zone rouge R1 et R2, ZPPU sur la carte des enjeux. Les terrains de camping sont considérés en terme d'enjeux comme des zones peu ou pas urbanisées (ZPPU).	Voir observation n°14 Le zonage est maintenu.
11	11	20/02/19	26/09/19	Registre de concertation Courrier du 20/02/19	M. Insalaco	23, 25 chemin de Garibondy	Parcelles AB 64 – 65 – 164 – 165	Courrier déjà transmis par email.	Sur ce terrain, le zonage est dû au paramètre hauteur d'eau (>1m). Les vitesses d'écoulement y sont faibles. L'ancien plan topo permet de constater une différence de niveau de l'ordre de 1m entre le niveau de la voirie et le niveau au bout du terrain. Ce qui tend à confirmer la cartographie.	Voir observation n°13 Le zonage est maintenu.
12	12	24/09/19	26/09/19	Registre de concertation + email du 20/09/19 et courrier même date	Mme Lanteri	20 chemin des Campelières	Pas de numéros de parcelles	Signale que plusieurs voies de circulation routières pentues convergeant ou longeant le square Aubanel sont classées en zone rouge de fort aléa par rapport aux inondations alors que le square lui- même est classé en zone jaune aléas faibles. s'interroge sur la possibilité grâce à la réalisation de travaux sur le site du square, de mettre à l'abri les riverains de dégâts semblables à ceux de 2015.	Question portant sur des propositions de travaux. Pas d'observations liées au PPR même.	Voir observation n°16 Le zonage est maintenu.

Courriers Emails

13		20/02/19	22/02/19	courrier envoyé par email 20/02/18 et 18/07/19	M. Insalaco	23, 25 chemin de Garibondy	Parcelles AB 64 – 65 – 164 – 165	<p>Précise que l'ensemble de son terrain se trouve en secteurs aléas fort et modéré. A été touché par les intempéries du 3 octobre 2015. Cependant le bon entretien de son terrain a permis qu'aucune eau n'y stagne, malgré sa situation en fond de vallon. Précise que pour son habitation, les dégâts matériels n'ont été que minimales avec 10 cm d'eau au rez-de-chaussée. Evoque les travaux prévus par la CACPL. Considère que cette démarche de la CACPL est suffisante pour justifier un déclassement de ses parcelles. Demande des informations sur les prescriptions.</p>	<p>Bien que les travaux d'entretien des vallons réalisés par le CACPL soient positifs, cela ne change en rien l'existence des aléas en cas de débordement de vallons pour la crue de référence. Les prescriptions pour la réalisation de travaux seront détaillées dans le règlement du projet de PPR. Sur ce terrain, le zonage est dû au paramètre hauteur d'eau (>1m). Les vitesses d'écoulement y sont faibles.</p> <p>L'ancien plan topo permet de constater une différence de niveau de l'ordre de 1m entre le niveau de la voirie et le niveau au bout du terrain. Ce qui tend à confirmer la cartographie.</p>	<p>Voir observation n°11 Le zonage est maintenu.</p>
14		21/02/19	24/04/19	courrier du 21 février 2019	Camping GCU Mme Bazin	22 boulevard Jean Moulin	Pas de numéros de parcelles	<p>Précise que son terrain est situé en partie dans un secteur soumis à des aléas fort d'inondation. Souhaite garder la possibilité de construire en s'adaptant.</p>	<p>Situé en zone rouge R1 et R2, ZPPU sur la carte des enjeux. Le Plan de Prévention des risques d'inondations ne crée pas le risque. Il retranscrit uniquement des aléas existants sur la commune. En outre, les terrains de campings sont considérés en terme d'enjeux comme des zones peu ou pas urbanisées (ZPPU).</p>	<p>Voir observation n°10 et 10 bis Le zonage est maintenu.</p>

15		01/07/19	01/07/19	Email du 01/07/19	M. Guy	Pas d'adresse	Pas de numéros de parcelles	<p>Fait référence aux zones urbanisées en rouge et précise que les zones du lotissement de l'Aubarède sont toutes urbanisées de la même façon.</p> <p>Référence aux zones rouges qui jouxtent les vallons. Indique que la légende n'est pas légitime.</p> <p>Référence à l'enquête publique et au rapport du commissaire enquêteur qui a suggéré de tenir compte de l'altimétrie.</p> <p>Remet en cause la carte des enjeux et notamment les zones urbanisées.</p> <p>Référence à l'urbanisation d'un secteur de 9 nouvelles constructions sur les normes de l'ancien PLU qui vont aggraver les risques du vallon qui apparaît en zone blanche.</p> <p>Remet en cause la légende des cartes.</p> <p>Précise que le PPR est de l'enfumage qui n'a pour but que d'augmenter les taxes des maisons riveraines des vallons sans tenir compte du bon entretien des propriétaires, ni de la hauteur de leur terrain et ni de la hauteur des constructions.</p> <p>Précisent qu'ils seront nombreux à la réunion publique.</p>	<p>Le courrier parle de zones urbanisées en rouge. Il doit y avoir confusion avec la carte des enjeux qui précise les secteurs centre urbain, autres zones urbanisées et zones peu ou pas urbanisées.</p> <p>Il est question d'enquête publique et de commissaire enquêteur alors que le PPRI n'est pas encore à la phase d'enquête publique.</p> <p>Référence au PLU qui n'est pas l'objet du projet de PPRI.</p> <p>Les taxes sur les habitations ne sont pas non plus l'objet du projet de PPRI.</p> <p>Référence aux permis de construire et nettoyage des vallons.</p> <p>La requête ne pose pas de question sur le projet de PPRI.</p>	<p>Pas de modification de la carte réglementaire en l'état.</p>
16		20/09/19	20/09/19	Email du 20/09/19 et courrier même date	Mme Lanteri	20 chemin des Campelières	Pas de numéros de parcelles	<p>Signale que plusieurs voies de circulation routières pentues convergeant ou longeant le square Aubanel sont classées en zone rouge de fort aléa par rapport aux inondations alors que le square lui-même est classé en zone jaune d'aléas faibles.</p> <p>S'interroge sur la possibilité grâce à la réalisation de travaux sur le site du square, de mettre à l'abri les riverains de dégâts semblables à ceux de 2015.</p>	<p>Question portant sur des propositions de travaux. Pas d'observations liées au PPR même.</p>	<p>Voir observation n°12 Le zonage est maintenu</p>

17		01/10/19	04/10/19	courrier du 1er octobre 2019	Immaliance	5 chemin de Garibondy	AB 443 et 445	<p>Souhaitent construire un petit immeuble sur les parcelles comportant actuellement deux terrains de tennis.</p> <p>Proposent une construction sur pilotis avec parkings en rez de jardin.</p>	<p>La matérialisation des secteurs en centre urbain (CU), autres zones urbanisées (AZU) ou zones peu ou pas urbanisées (ZPPU) sur la carte des enjeux correspond à la projection photographique du contexte urbain ou naturel dans l'état actuel. Les terrains de sport aménagés sur ces parcelles confèrent à cet espace un caractère de champ d'expansion de crues. A ce titre, les parcelles concernées sont classées en ZPPU sur la carte des enjeux, aléas modérés de la carte des aléas. Zone rouge R2 du PPR d'inondation du Cannet.</p>	<p>Pas de modification de la carte réglementaire en l'état.</p>
----	--	----------	----------	------------------------------	------------	-----------------------	---------------	---	---	---

h

